



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
Municipalité de Saint-Damien
Séance extraordinaire du 22 décembre 2020 (budget)

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité de Saint-Damien, tenue à 15 h 30, le 22 décembre
2020, par vidéoconférence, à laquelle sont présents et forment
quorum sous la présidence du maire, monsieur Daniel Monette :

Madame Christiane Beaudry, conseillère au district 6
Messieurs Michel Charron, conseiller au district 5
Éric Deslongchamps, conseiller au district 1
Jean-François Mills, conseiller au district 4

Monsieur Mario Morin, directeur général, est également présent et
3 citoyens assistent virtuellement à la rencontre.

*De façon exceptionnelle, suivant les orientations et directives
gouvernementales en regard de la pandémie du COVID-19, la
présente séance est tenue via télé-rencontre, à laquelle les citoyens
ont été invités à assister. De plus, l'enregistrement de la présente
séance sera déposé sur le site Internet de la Municipalité.*

1. PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

À 15 h 30, les présences sont prises et le quorum est constaté.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 15 h 30, monsieur Daniel Monette ouvre la séance.

3. DÉCLARATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général déclare que l'avis de convocation pour la
présente séance a été signifié dans les délais prescrits par la loi.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

445-12-2020

Sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement
résolu :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Présences et constatation du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Déclaration du directeur général
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Présentation et adoption du budget 2021
6. Adoption – Plan triennal d'immobilisations 2021-2022-2023
7. Période de questions (exclusivement sur le budget 2021)
8. Levée de la séance



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN
Séance extraordinaire du 22 décembre 2020 (Budget)

5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2021

446-12-2020

Attendu que la Municipalité de Saint-Damien aura à pourvoir, au cours de l'année 2021, à des dépenses se chiffrant à quatre millions cent quarante-deux mille neuf cent soixante-treize dollars (4 142 973 \$), réparties comme suit :



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
Séance extraordinaire du 22 décembre 2020 (budget)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE		694 065 \$
Législation	138 497 \$	
Application de la loi	3 733 \$	
Gestion financière et administrative	391 178 \$	
Greffes	39 619 \$	
Évaluation	58 733 \$	
Gestion du personnel	6 500 \$	
Autres dépenses	55 805 \$	
SÉCURITÉ PUBLIQUE		615 403 \$
Police	275 179 \$	
Incendie	308 290 \$	
Sécurité civile	1 934 \$	
Contrôle animaux + agence sécurité	30 000 \$	
TRANSPORT ROUTIER		1 031 655 \$
Voirie	522 379 \$	
Déneigement	429 240 \$	
Éclairage public	35 500 \$	
Circulation	36 615 \$	
Transport collectif	7 921 \$	
HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT		482 349 \$
Eau potable - traitement	43 086 \$	
-distribution	6 447 \$	
Eaux usées -traitement	75 244 \$	
-réseaux égout	5 882 \$	
Gestion des matières résiduelles		
➤ Déchets		
-collecte et transport	89 163 \$	
-élimination	71 500 \$	
➤ Matières recyclables		
-collecte et transport	58 740 \$	
-tri et conditionnement	32 834 \$	
➤ Matières organiques		
-Bacs organiques	20 000 \$	
Plan de gestion	5 055 \$	
Gestion des cours d'eau et lacs	13 100 \$	
Protection de l'environnement	61 298 \$	
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE		1 000 \$
Bureau de l'infirmière rurale	1 000 \$	
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE		183 456 \$
Service d'urbanisme	111 233 \$	
Promotion – développ. économique	72 223 \$	
LOISIRS ET CULTURE		460 417 \$
Centre communautaire	236 199 \$	
Patinoires	48 174 \$	
Parcs et terrains de jeux	45 279 \$	
Parcs régionaux - quote-part	2 658 \$	
Expositions et foires	51 075 \$	
Bibliothèque	77 032 \$	



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN
Séance extraordinaire du 22 décembre 2020 (budget)

FINANCEMENT		149 724 \$
Frais de financement	149 724 \$	
AFFECTATIONS		524 904 \$
Remboursement de capital (dette)	372 500 \$	
Investissement à même les revenus	110 200 \$	
Excédent de fonctionnement affecté	(90 000 \$)	
Réserve – fonds développement économique	23 117 \$	
Affectation – fonds réservés	109 087 \$	
TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS		4 142 973 \$

Attendu que les revenus de taxes et compensations sont imposés par l'adoption du règlement 788 générant les revenus nécessaires pour équilibrer le budget, pour un montant totalisant trois millions deux cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-cinq dollars (3 286 985 \$), répartis comme suit :

Taxes générales	
- sur la valeur foncière	(1 994 700 \$)
Taxes, compensations, tarification	
- services municipaux	(787 752 \$)
- service de la dette	(491 333 \$)
- sur une autre base	(13 200 \$)

Attendu que les revenus non fonciers sont estimés pour l'année 2021 à huit cent cinquante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-huit dollars (855 988 \$) répartis comme suit :

EN LIEU DE TAXE		(180 607 \$)
Immeubles gouvernementaux	(102 257 \$)	
École	(8 050 \$)	
Autres		
➤ (LFM 205 - agricole)	(69 000 \$)	
➤ (LFM 204 – organisme de charité)	(1 300 \$)	
AUTRES REVENUS		(675 381 \$)
Transferts, ententes	351 906 \$	
Services rendus aux organismes	22 668 \$	
Autres services rendus	73 250 \$	
Imposition de droits	220 907 \$	
Autres	6 650 \$	
TOTAL DES REVENUS		(4 142 973 \$)



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
Séance extraordinaire du 21 décembre 2020 (budget)

Attendu que le budget 2021 est équilibré car les revenus équivalent aux dépenses et affectations, pour l'année 2021 ;

En conséquence, sur proposition de monsieur Jean-François Mills, il est unanimement résolu d'adopter le budget 2021 tel que présenté ci-dessus.

6. ADOPTION - PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023

447-12-2020

Attendu que le conseil en a pris connaissance avant la tenue de la séance du *Programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2021-2022-2023* ;

En conséquence, sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu d'adopter le *Programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2021-2022-2023*, tel que présenté.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS (exclusivement sur le budget 2021)

Le maire invite les personnes présentes à se nommer et à poser leur question relativement au budget 2021.

Les questions s'adressent aux membres du conseil sans sous-entendu ou insinuation concernant la bonne foi et l'honnêteté des élus ou fonctionnaires.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

448-12-2020

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition** de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu de lever la séance à 15 h 47.

Daniel Monette
Maire

Mario Morin
Directeur général